

Principales étapes du projet et communication associée

Date	Étapes / Communication associée	Personnes ciblées (communication)
Novembre 2011	Identification de l'Ouest Montargois comme un bassin à potentiel théorique (gisements matières organiques industrielles et agricoles)	Agglomération Montargoise et Rives du Loing
Fin 2011 – mi 2013	Premières rencontres avec les élus du territoire pour présenter le projet et identifier les terrains d'implantation adaptés pour notre activité. Premières rencontres avec les industriels producteurs de biomasses valorisables en méthanisation. Prises d'échantillons pour tests de potentiel méthanogène	Entreprises locales (secteur de l'agro-alimentaire et agro-industrie)
Février 2012	Réservation d'une parcelle d'implantation auprès de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing.	Maires des deux communes d'implantation et à l'Agglomération Montargoise.
Juillet 2012	Réunion de présentation du projet aux maires des deux communes d'implantation et à l'Agglomération Montargoise.	Agriculteurs & organismes para-agricoles locaux (entreprises travaux agricoles, coopératives, Chambre d'agriculture, etc.)
Septembre 2013 – Janvier 2014	Prise de contact, présentation projet avec les agriculteurs du territoire pour les apports de substrats et les reprises de digestats.	Retour de l'étude détaillée de Grdf : confirmation de la possibilité d'injection et réservation de la capacité d'injection dans le registre national des capacités.
Janvier 2014	Contractualisation avec les agriculteurs du territoire pour les apports de substrats et les reprises de digestats. Obtentions de courriers d'intérêts et propositions commerciales d'industriels du territoire.	Signature d'un compromis de vente avec l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing pour l'achat de la parcelle d'implantation.
Janvier 2014 – Juillet 2014	Parution d'un article sur le projet dans le journal local 'La République du Centre'	Grand public, riverains.

COURRIER ARRIVÉ
- 1 FEV. 2015
D.D.P.P.

CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT

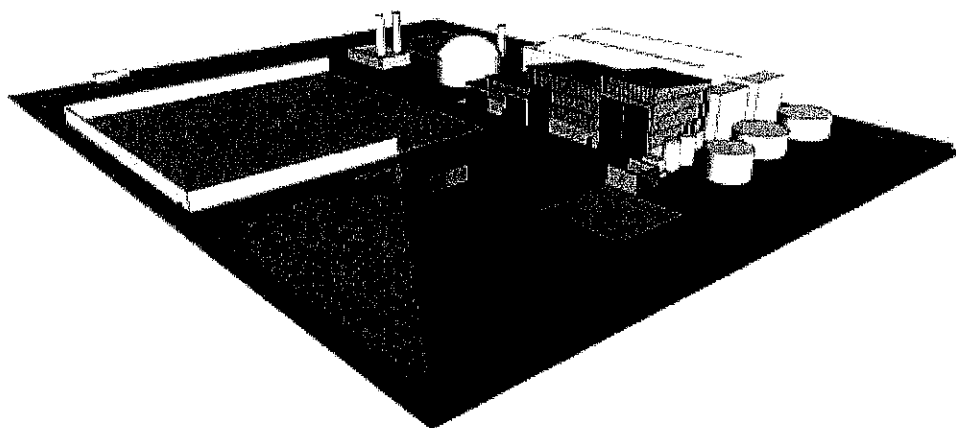
Juillet 2014	Lancement des études réglementaires (plan d'épandage, demande d'autorisation d'exploiter et du Permis de Construire)	
Octobre 2014	Point d'avancement sur le projet avec l'Agglomération Montarquoise et les mairies de Pannes, Corquilleroy et Gondreville. Fiche-projet remise aux élus venus.	Agglomération Montarquoise et les mairies de Pannes, Corquilleroy et Gondreville.
Décembre 2014	Dépôt en Préfecture du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter une ICPE et Plan d'Épandage, et du Permis de Construire	
Avril 2015	Présentation du Projet : <ul style="list-style-type: none"> - devant les conseils Municipaux des 4 communes d'implantation et limitrophes (Pannes, Corquilleroy, Gondreville et Villevoques) - ainsi que lors d'une réunion réservée aux Maires du périmètre du Plan d'épandage Fiche-projet remise aux élus venus.	Elus des communes d'implantation, communes limitrophes et communes du rayon du périmètre de plan d'épandage
Mai 2015	Obtention de l'Arrêté Préfectoral de Permis de Construire. Aujourd'hui purgé de tout recours.	
Juin 2015	Organisation de 4 permanences publiques par le porteur de projet avec distribution d'une fiche-projet aux quelques rares visiteurs.	Riverains
Août 2015	La DREAL déclare le dossier recevable. La suite de l'instruction ainsi que l'Enquête publique peuvent être engagées.	
Novembre 2015	Affichages réglementaires de l'avis d'Enquête Publique dans les communes et sur la parcelle d'implantation	Riverains

Tableau : Principales étapes de développement du projet [nov 2011 -> Décembre 2015]



PROJET DE METHANISATION TERRITORIALE DE CHAUMONT

- JOURNEES D'INFORMATION -



**VOL-V Biomasse - porteur du projet - organise
4 permanences les :**

16 Juin de 17h à 19h en Mairie de VILLEVOQUES

18 Juin de 15h à 17h en Mairie de GONDREVILLE

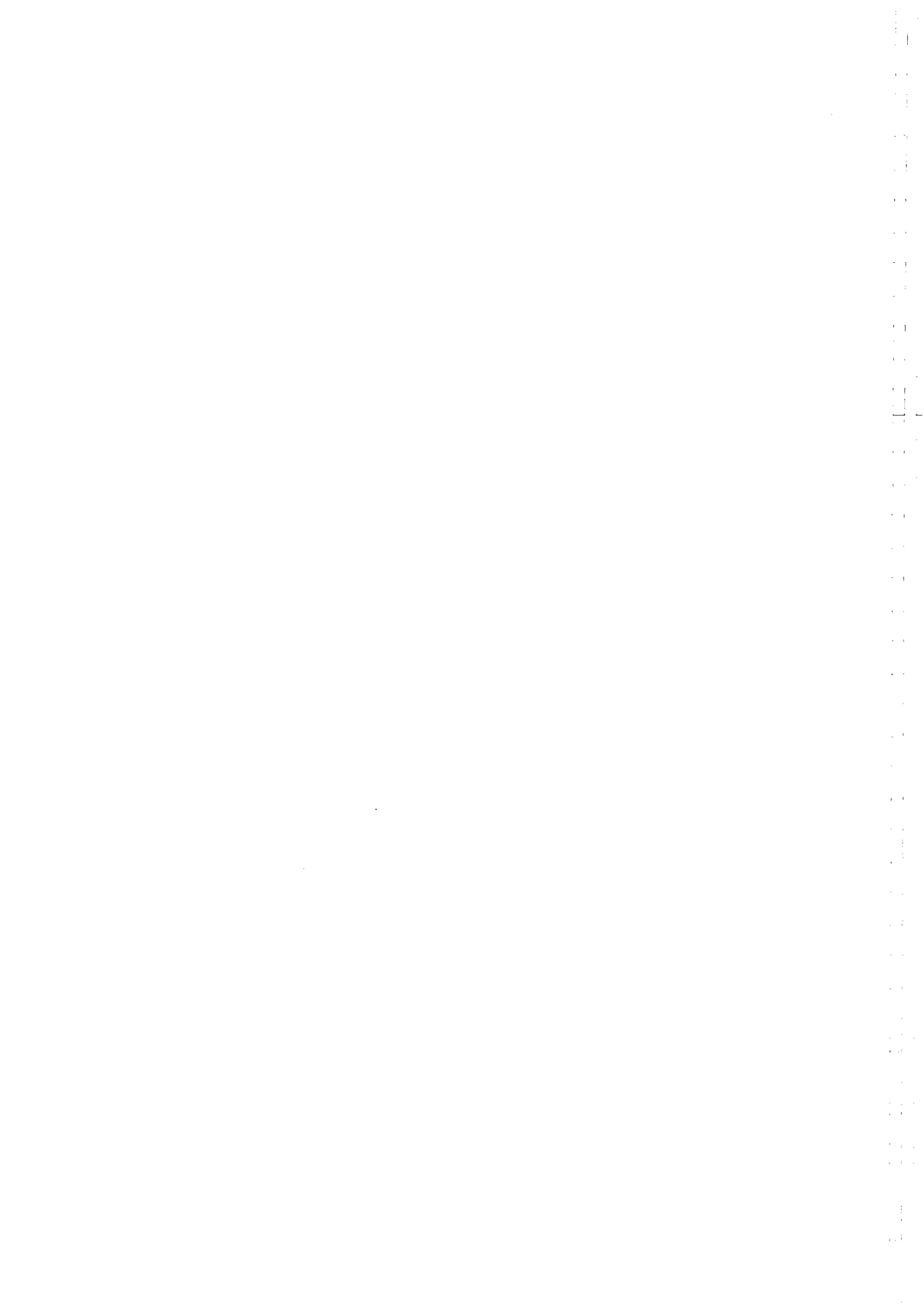
22 Juin de 17h à 19h en Mairie de CORQUILLEROY

24 Juin de 17h à 19h en Mairie de PANNES

N'hésitez à vous rendre à ces permanences si vous désirez une présentation du projet

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Jean-François HOUSTIN-LE BOËDEC
45 impasse du Petit Pont 76230 Igouville
Téléphone : 02 32 95 15 16 / 07 62 56 28 45
Courriel : jf.houstin@vol-v.com



LOIRET > GÂTINAIS > PANNES 03/03/14 - 15H00

Une unité de méthanisation en projet dans le Montargois



Il existe déjà des unités de méthanisation dans le Montargois, à Château-Renard et à Saint-Germain-des-Prés. (photo) : archives

En valorisant entre 16.000 et 20.000 tonnes de matières par an, le but est de produire du biogaz épuré. Il sera réinjecté dans le réseau de gaz naturel desservant l'agglomération montargoise.

Il existe déjà deux unités de méthanisation dans le Montargois : à

Château-Renard et Saint-Germain-des-Prés.

Celle qui devrait voir le jour à l'horizon 2016, à cheval sur Pannes et Corquilleroy, serait la troisième sur le territoire. C'est la société Vol'V Biomasse qui mène ce projet.

1 Le principe de la méthanisation. La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique (fumiers, lisiers, déchets alimentaires, verts...). C'est une réaction naturelle qui se produit par exemple dans les marais ou dans la panse des vaches.

Les unités de méthanisation reproduisent ce phénomène dans des cuves (digesteurs) en rassemblant toutes les conditions nécessaires (températures, présence de bactéries, temps de séjour...).

2 Le fonctionnement d'une unité de méthanisation. « On rentre les matières organiques dans le digesteur. Elles sont brassées, mélangées, chauffées pendant une trentaine de jours, à 38- 40°C », explique Jean-François Houstin, chef de projet au sein de la société Vol'V Biomasse. « Du gaz s'échappe. Ce biogaz, une fois épuré, sera injecté dans le réseau de gaz naturel desservant l'agglomération. » Le biogaz est compressé pour une injection au fil de l'eau.

Le biométhane injecté aura les mêmes caractéristiques que le gaz qui circule déjà dans les réseaux de gaz de ville.

Au-delà des 3.000.000 m³ de biogaz, l'unité montargoise devrait produire 17.000 tonnes de digestats par an. « Cette matière servira de fertilisant pour les terres agricoles », poursuit Jean-François Houstin. Elle sera redistribuée aux agriculteurs qui approvisionneront l'unité. Les trois-quarts de la matière de base viendront des exploitations agricoles. Le reste proviendra de l'industrie agroalimentaire.

3 Le site choisi. Le terrain repéré par Vol'V Biomasse pour implanter son unité est situé sur le parc d'activités de Chaumont, à cheval sur Pannes et Corquilleroy. C'est sur cette parcelle que sont actuellement stockées les boues des stations d'épuration. Cet espace sera libéré en 2015, une fois la construction du bâtiment dédié aux boues achevée. Lors du dernier conseil d'agglomération, une promesse de vente sur ce terrain d'environ 1,8 hectare a été actée.

Cela fait deux ans que la société Vol'V Biomasse travaille sur ce projet. L'agglomération montargoise a été choisie car « c'est un secteur intéressant pour implanter une unité de méthanisation : c'est une zone agricole et, dans une moindre mesure, d'agro-industrie. C'est nécessaire pour les apports », explique Jean-François Houstin. « Les élus étaient motivés. Il y avait des terrains et une valorisation d'énergie possible avec le réseau de gaz naturel de l'agglomération montargoise. »

Un projet qui s'élève entre 6 et 7 millions d'euros

Le chef de projet a dû rencontrer les élus, industriels, étudier le terrain... Depuis janvier, les échanges avec les agriculteurs se sont multipliés. Une quarantaine devraient être impliqués.

4 Le coût et la mise en service. Le coût de cette centrale de méthanisation s'élèvera entre 6 et 7 millions d'euros. Son fonctionnement va générer trois à cinq emplois en direct, et trois à cinq emplois indirects (prestations agricoles).

L'unité pourrait fonctionner à l'horizon 2016. Elle serait parmi les premières centrales à injecter du biométhane dans le réseau de gaz naturel en région Centre.

